

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le treize mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Alain GERARD - Maire.

**Présents** : MM. BOULAY Antoine, BOULAY Gabriel, CHERRIER Éric, GEORGE Christian, GERARD Alain, HENRY Christophe, MANGIN Olivier, ROBIN Patrice, BLAISE Jennifer.

**Excusée** : Mme DETELA Carole qui a donné pouvoir à M. Olivier MANGIN.

**Absents** : M. CRESSANT Cyril, DEMANGE Claude

### Cantine scolaire

M. et Mme Hugo, restaurateurs à Ménil sur Belvitte et fournisseurs de la cantine scolaire demandent l'autorisation d'intervenir afin d'expliquer leur position suite à un courrier de réclamation reçu en mairie.

Monsieur le maire fait un résumé succinct des faits.

Monsieur et Madame Hugo soulignent l'attention qu'ils portent à la préparation de leurs plats qui sont inspectés avec minutie avant d'être filmés. Elle dit son émotion devant ces attaques qui les blessent profondément et fragilisent leur entreprise.

Monsieur Hugo conclut en disant qu'il nous appartient ou non de mettre fin au contrat et qu'il souhaite que nous lui maintenions notre confiance.

### Election du secrétaire de séance

Monsieur Gabriel BOULAY est élu secrétaire, à l'unanimité.

### Approbation du conseil municipal du 09 février 2017

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 09 février est adopté à l'unanimité.

### Compte administratif

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Patrice ROBIN, doyen d'âge, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M. Alain GERARD, après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2016 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	4 934,71	0,00	0,00	202 338,50	4 934,71	202 338,50
Opérations exercice	100 431,24	25 249,63	361 952,58	473 905,36	462 383,82	499 154,99
<b>Total</b>	<b>105 365,95</b>	<b>25 249,63</b>	<b>361 952,58</b>	<b>676 243,86</b>	<b>467 318,53</b>	<b>701 493,49</b>
Résultat de clôture	80 116,32	0,00	0,00	314 291,28	0,00	234 174,96
Restes à réaliser		10 655,50				
<b>Total cumulé</b>	<b>80 116,32</b>	<b>35 905,13</b>	<b>0,00</b>	<b>314 291,28</b>	<b>0,00</b>	<b>245 199,46</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>80 116,32</b>	<b>35 905,13</b>	<b>0,00</b>	<b>314 291,28</b>	<b>0,00</b>	<b>245 199,49</b>

### Compte de gestion du receveur municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, pour le budget général commune, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### Subventions municipales

Le maire sollicite le conseil sur une réflexion des subventions municipales reconduites habituellement d'année en année. Il lui paraît nécessaire de mettre en relation les montants attribués avec les activités mises en place, sur la commune notamment et le nombre d'adhérents.

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2017

Madame Jennifer Blaise se charge de contacter les diverses associations pour être en possession d'un bilan financier, d'un rapport d'activité, des projets envisagés et du nombre d'adhérents.

### Réfection des VC 103 et 103 bis

Le Maire expose au Conseil Municipal, que dans le cadre de la réfection des VC 103 et 103 bis, il convient de réaliser une étude préalable.

Le maire donne lecture de la fiche de prise de commande auprès de l' ATD 88 (Agence Technique Départementale des Vosges) qui fixe notamment

- l'objet de la commande
- le contenu de la mission
- les conditions financières de la mission ( 1200 € ht pour 2 jours de prestation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **accepte** cette réalisation de l'étude préalable,
- **autorise** le maire à signer la fiche de prise de commande.

De plus, L'ATD estime qu'il est nécessaire de réaliser des sondages afin de connaître au mieux la structure de la route et d'en déterminer ensuite les travaux à effectuer.

Ils ont donc, suite à la réunion du 02 mars 2017, contacté le laboratoire du Conseil Départemental pour le devis des sondages sous chaussée qui doit nous envoyer un devis.

### Circuits VTT

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la demande présentée par le Pays d'Epinal Cœur des Vosges et après avoir pris connaissance des itinéraires concernés par la pratique du Vélo Tout Terrain, après en avoir délibéré, **s'engage**

- À conserver aux chemins d'intérêt touristique retenus sur son territoire, leur caractère public et ouvert,
- À ne pas les aliéner,
- À y maintenir la libre circulation du Vélo Tout Terrain,
- À en empêcher l'interruption (pas de clôtures)
- À accepter un balisage conforme à celui défini par la Fédération Française de Cyclisme et l'implantation du ou des points d'accueil et d'information,
- À prévoir le remplacement des dits itinéraires par des itinéraires de substitution en cas de modifications (suppression, remembrement, cession, ...)
- À informer le Pays d'Epinal Cœur des Vosges de toute dégradation sur le parcours, afin qu'il puisse en assurer l'entretien.

Le conseil municipal décide que le panneau d'information sera placé en bordure de la place de la mairie.

### Informations diverses

#### Remplacement de madame Patricia BADEROT

Le maire informe le conseil qu'il a déjà reçu des demandes d'ATSEM qui postulent pour le remplacement de Madame Baderot qui doit partir prochainement en retraite.

Madame Sandra Bailly, agent d'entretien communal, en disponibilité, souhaiterait effectuer ce travail qu'elle a déjà fait à la satisfaction de tous.

Le maire se déclare prêt à donner suite à sa demande, à condition qu'elle s'engage à suivre une formation pour le CAP petite enfance.

Le conseil municipal approuve cette position et donne un accord de principe à la prise en compte de la formation qui sera actée ensuite par une délibération lors de la signature de la convention avec l'entreprise assurant la formation.

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2017**

### **Décoration de la salle parquet**

Suite aux travaux de réfection, il est décidé de décorer cette salle avec l'achat de 3 à 4 photos tirées de l'exposition de présentation du livre de la région de Rambervillers.

### **Travaux divers de voirie**

Devis Blow patcher pour reboucher les nids de poule, sur diverses rues du village et la route d'Anglemont : 3 117.72 € TTC.

Devis pour la réfection du caniveau et de l'enrobé, rue des Grands Jardins, pris en charge par les assurances : 885.60 € TTC

Devis pour la remise à niveau du caniveau de la place, dans l'angle devant la mairie : 5 768.16 €

Devis pour la mise à niveau des passages protégés, le long de la route départementale (travaux rendus nécessaires suite à la réfection de la couche de roulement programmée par le département) et pose de bandes podotactiles : 5 448.00 €

Estimatif pour les travaux de peinture des passages protégés : 1 436.40 €

### **Nettoyage des regards d'assainissement**

Monsieur Patrice Robin informe le conseil de l'intervention réalisée par l'entreprise Renard.

### **Bâtiment communal, rue du Haut Bout**

Monsieur Antoine Boulay attire l'attention sur le mauvais état de la porte de grange. Monsieur Eric Cherrier se rendra sur place pour proposer une solution.

Monsieur Martin a enlevé les anciens bancs stockés dans ce bâtiment et divers autres éléments.

### **Végétaux**

Le maire rappelle l'engagement de planter 2 végétaux de part et d'autre du monument. Monsieur Olivier Mangin se charge du dossier.

### **Orientation budgétaire**

Le maire dit qu'il souhaite reporter l'acquisition du micro tracteur sur un budget ultérieur afin de garder le maximum de trésorerie pour la réfection de la route d'Anglemont.

Monsieur Gabriel Boulay demande alors comment seront nettoyés les caniveaux, puisque l'usage de produits phytosanitaire est interdit.

Le maire est persuadé qu'un nettoyage en amont des caniveaux, retirant la terre doit limiter fortement la pousse de végétaux. Si l'intervention d'une machine s'avère nécessaire, une location ou une prestation de service sera envisagée.

### **Voirie :**

Monsieur Christophe Henry souligne la dégradation de la route de Remionfaing et pense qu'une intervention rapide éviterait une future dégradation importante avec les coûts de réfection qui l'accompagnerait.

Un devis sera demandé.

### **Arbre sur le ruisseau**

Un arbre tombé en travers du ruisseau est signalé. Le propriétaire sera identifié et informé car c'est à lui qu'il appartient d'intervenir.

Fin de la réunion : 22 h 10

Prochaine réunion : le mardi 11 avril